

0440028S
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LA COLINIÈRE
129 RUE DU LANDREAU
44319 NANTES CEDEX 3
Tel : 0240939333

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/01/2024

Réuni le : 06/02/2024

Sous la présidence de : Eric Lorient

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

P.A.F.I

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention qui a pour objet de permettre à un élève en risque ou en situation de décrochage de sortir temporairement de l'établissement en intégrant, dans le cadre d'un P.A.F.I (Parcours Aménagé de Formation Initiale), un établissement scolaire, site d'accueil Prépa-apprentissage. Dans le cas présent le P.A.F.I se déroule au Lycée professionnel agricole Daniel Brottier, 1 allée Daniel Brottier 44830 BOUAYE (Dispositif Pro'pulse prépa apprentissage)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0